

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

**Excusés :** DESROUSSEAU Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absents :** FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François, COURTOIS Jean-Christophe

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno, BEURY Jeanne-Laure, BALLAND Alain, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine

**Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt :** BRET Marc

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°30</b>	<b>Avenant n°1 à la convention partenariale « Action Cœur de Ville » - Création et mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bertrand CHEVALIER</b>

<b>Nombre de membres : 136</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>91</b>	<b>94</b>	<b>94</b>			<b>16</b>

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE « ACTION CŒUR DE VILLE  
CREATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE  
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Annexes : projet d'avenant et fiches projet 2018 et 2019 concernées - compte-rendu du comité de projet et comité de pilotage – périmètre ORT

**Exposé :**

Par délibération n°39 du 26 juin 2019, Troyes Champagne Métropole a approuvé la convention partenariale relative au dispositif « Action Cœur de Ville », conduit aux côtés de la Ville de Troyes, au bénéfice de la revitalisation de la ville-centre de l'agglomération. Ce dispositif national concerne 222 villes moyennes et permet de cofinancer des actions selon 5 axes d'intervention ; habitat, commerces, mobilité, requalification de l'espace urbain et équipements publics.

Cette convention a été signée le 27 juin 2018, avec l'Etat et de nombreux partenaires (Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, Conseil Départemental, Chambres consulaires, etc.).

En 2018, 15 actions mûres ont été engagées courant 2018. Un avenant financier est cependant nécessaire afin d'intégrer les modifications de portée de certaines actions 2018 amplifiées et leur plan de financement (sont jointes en annexe les fiches action 2018).

Pour l'année 2019, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole proposent les 9 actions supplémentaires portant notamment dans le domaine de la mobilité, décrites ci-après et validées par le comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2019, à savoir ;

- Action : AM 0-1 : Recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville (Ville de Troyes)
- **Action : AM 1-4 Etude pré-opérationnelle OPAH intercommunale sur l'habitat ancien (Troyes Champagne Métropole)**
- **Action : AM 3-1 : Compléter l'offre de mobilité sur le Pole Gare avec le centre-ville et l'agglomération. Aménagement d'une vélo-station (Troyes Champagne Métropole),**
- **Action : AM 3-2 : Aménagement d'un itinéraire cyclable (abords RN77) (Troyes Champagne Métropole),**
- **Action : AM 3-3 : Plate-forme de « court voiturage » (Troyes Champagne Métropole),**
- Action : AM 4-5 : Requalification du parvis des halles – 1<sup>ère</sup> phase (Ville de Troyes),
- Action : AM 4-6 : Espaces publics Ecoquartier Chomedey/Tauxelles (Ville de Troyes),
- Action : AM 4-7 : Etude urbaine avenue Martyrs de la Résistance, site LOGTEX - Absorba Poron (Ville de Troyes)
- Action : AM 5-2 : Etude pour la gestion des futurs équipements NPNRU Jules Guesde (Ville de Troyes)

Ces nouvelles actions et leur plan de financement devront également être actées contractuellement (sont également jointes les fiches action 2019 concernées).

Par ailleurs, depuis la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (« loi ELAN ») et son article 157 (devenu l'article L300-2 du Code de la construction et de l'habitation), **peuvent être créées des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT)** qui permettent aux collectivités locales et à leur groupement, de se doter d'outils juridiques supplémentaires comme par exemple le droit de préemption urbain renforcé sur les immeubles et les locaux artisanaux, l'éligibilité au dispositif fiscal « Denormandie », l'accès prioritaire aux aides de l'Anah, la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale ou la suspension possible de projets commerciaux en périphérie.

De plus, la loi ELAN favorise la mise en place de ces ORT pour les collectivités retenues dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». En effet, les villes engagées dans ce dispositif peuvent, par voie d'avenant, transformer leur convention-cadre « Action Cœur de Ville » en « convention d'ORT ». Il est, au préalable, nécessaire de définir une stratégie territoriale comprenant le périmètre du centre-ville et les territoires à enjeux à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole proposent la création d'une Opération de Revitalisation de Territoires, multi-sites, autour du Bouchon de Champagne et prenant en compte :

- **Les actions matures déjà identifiées à la convention ACV** (2018 et celles de 2019 exposées au présent avenant) selon les 5 thématiques, et notamment le périmètre de la future vélo-voie le long de la RN77 (Saint-Germain, Rosières, Saint-André-les-Vergers) plus excentré,
- **Les périmètres contractuels avec l'Etat** en faveur des quartiers sensibles à Troyes ; Quartier Politique de la Ville (QPV), Programme de Rénovation Urbaine (PRU et NPRU),
- **Les espaces urbains vacants** (anciennes usines, bureaux désaffectés, friches commerciales, terrains nus...), soit un gisement foncier d'environ 40 ha cumulés sur Troyes,
- **Les Sites Patrimoniaux Remarquables** qui couvrent le territoire de Troyes (PSMV - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, ZPPAUP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, périmètres de 500 mètres) en raison de multiples réhabilitations d'immeubles qui devront tenir compte de prescriptions architecturales et patrimoniales.

**Un comité de projet s'est tenu le 11 juin 2019 validant ce périmètre et les différents secteurs d'interventions identifiés.** Sur la base de ces éléments, un dossier commun réalisé par la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole a été adressé le 24 juin 2019 à Monsieur le Préfet de l'Aube afin de solliciter l'évolution de la convention ACV en ORT.

Le Préfet du département, après consultation du Comité Régional d'Engagement financier (CRE) et après avoir constaté la présence de l'ensemble des éléments caractérisant une ORT conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, devra confirmer, sans délai, par arrêté que la convention-cadre « Action Cœur de Ville » vaut « Convention ORT ».

L'ensemble des éléments et modifications susvisés sont intégrés au sein du projet d'avenant annexé au présent rapport et soumis à votre approbation.



**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la création d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur le périmètre et dans les conditions définies dans le projet d'avenant annexé et rappelés ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les plans de financement proposés dans cet avenant et d'autoriser Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter les financeurs cités ainsi que tout autre financeur nécessaire au montage financier des opérations concernées par ledit avenant ;
- **D'AUTORISER**, après accord du Préfet de département sur la validité de l'ORT projetée, Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant n°1 annexé, qui actera notamment de la transformation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en « Convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote







Troyes



TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLÉ

AVENANT 2019

## A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE TROYES (10) - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)



### ENTRE

- La commune de Troyes représentée par Monsieur François BARON, Maire
- La communauté de communes d'agglomération/ urbaine de Troyes Champagne Métropole (TCM) représentée par Monsieur François BARON, Président.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

### ET

- L'Etat représenté par Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet du département de l'Aube,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Thierry MOSIMANN, délégué local,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par Monsieur Thierry MOSIMANN, délégué territorial,
- Le Conseil régional du Grand Est, représenté par Monsieur Marc SEBEYRAN, Vice-Président du conseil régional.

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

- Le Conseil départemental de l'Aube, représenté par Monsieur Philippe PICHERY, Président du conseil départemental,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Damien SIONNEAU, Président du CRAL,
- Le groupe Banque des Territoires (GDC) représenté par Madame Christel SANGUENEDE, Directrice déléguée, Direction régionale Grand Est,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Troyes et Aube représentée par Monsieur Sylvain CONVERS, Président de la CCI Troyes et Aube,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat représentée par Monsieur Eric PLESTAN, Président de la CMA Aube.

d'autre part,

ci-après les autres **partenaires locaux** :

- Troyes Habitat représenté par Monsieur Bertrand CHEVALIER, Président,
- L'association au Cœur de Troyes représentée par Madame Virginie GULLAUMET, Présidente,
- L'association des commerçants des Halles, représentée par Monsieur Pascal VINOT, Président,
- L'Union des Métiers et des Industries Hôtelières de l'Aube représentée par Monsieur Thierry GALLY, Président.

Il est convenu ce qui suit.

## Sommaire

### Préambule

Le 27 juin 2018, les partenaires du dispositif Action Cœur de Ville ont signé la convention cadre et les premières actions, au nombre de 15, ont été lancées en 2018. Les parties ont convenu que ces actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville, pouvaient être lancées dès la phase d'initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soit élaboré.

**Le comité de projet s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2019** afin d'examiner un bilan intermédiaire des actions matures proposées en 2018, actuellement en cours pour la majorité d'entre-elles. **Il a acté de l'amplification significative de certaines d'entre-elles conduisant à une proposition de modification.**

**Le comité de projet a également approuvé, pour l'année 2019, de nouvelles actions matures** s'inscrivant dans la dynamique du projet, dans la continuité des 5 axes de travail de la convention et en cohérence avec le projet de dynamisation urbain engagé pour le centre-ville.

Enfin, lors du comité de projet, un état sommaire de l'avancement des études prévues dans la phase d'initialisation de la convention a été présenté. Pour ces dernières, identifiées au nombre de 4, elles sont pour la plupart en cours, sauf celle portant sur les modalités d'aménagement et de gestion du foncier du NPNRU Jules Guesde dans le cadre du protocole de préfiguration signé en mai 2017 (étude D.3, en référence à la fiche action mature AM 1-1). En effet, les partenaires du NPNRU entrent dans la phase rédactionnelle de la convention et les problématiques de portage ont été réglées avec Troyes Champagne Métropole, ne nécessitant plus de faire appel à cette étude qui est donc **proposée à la suppression.**

D'autre part, **considérant que la Convention Action Cœur de Ville a vocation à s'inscrire dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),** créée par l'article 157 de la loi ELAN, et considérant la circulaire ministérielle du 4 février 2019, il est proposé au Préfet de l'Aube de transformer la convention existante Action Cœur de Ville en ORT à partir des actions matures identifiées et donc d'y intégrer les nouvelles actions matures 2019 adoptées par le comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2019, identifiant de nouveaux secteurs d'interventions.

Un Comité Local de Projet s'est tenu le 11 juin 2019 afin de proposer la transformation de la Convention Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation de Territoire, en définissant des secteurs d'intervention dans lesquels s'inscrivent l'ensemble des actions matures récapitulées dans le présent avenant.

### Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant à la convention-cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de la convention au titre de l'année 2019, d'inscrire le programme en complémentarité des actions matures initiées en 2018, et d'exposer les modifications significatives intervenues sur les actions matures en 2018, de **préciser les actions citées à l'article « 6.3 - Mise en œuvre des actions matures » de la convention initiale.**

Comme précisé dans l'article 5 de la convention initiale, **les parties se rapprochent chaque année, précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année,** permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

L'avenant à la convention expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme annuel et précise leurs engagements réciproques pour les actions matures nouvelles, ou modifiées, à mettre en œuvre.

## Article 2. Modifications apportées aux actions 2018

Sur les 15 actions matures initiées en 2018, seules 4 d'entre-elles présentent des modifications nécessitant de les présenter au présent avenant. Ces modifications sont détaillées ci-après et sont reprises dans les fiches actions annexées au présent avenant, avec leurs nouveaux plans de financement (Annexe 1).

Le présent article modifie le tableau des actions matures initiées en 2018 à l'article « **6.3 - Mise en œuvre des actions matures** » de la convention initiale.

- **Action AM 1-1 : Etude complémentaire NPNRU Jules Guesde**

Cette étude n'a finalement pas été lancée dans la mesure où les réponses ont été apportées sur le portage futur des aménagements (lettre du Ministère de l'Economie et des Finances). **Il convient de supprimer cette action de la convention.**

- **Action AM 2-1 : Participation à la journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité**

**Cette action a rencontré un grand succès en mobilisant les habitants et les commerçants.**

A l'échelle nationale, cette journée d'animations de proximité s'est déroulée le 13 octobre 2018, et au cœur du « Bouchon de Champagne » pour la ville de Troyes. **Elle a mobilisé le tissu associatif** représenté notamment par 3 associations : l'association du Commerce du Cœur du Bouchon (ACCB), porteuse du projet, l'association de Promotion et d'Animation du Marché des Halles de Troyes, et enfin, l'association des Marchés de l'Aube. Cette première participation a également mobilisé d'autres partenaires très actifs, tels que la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Aube, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Troyes Champagne Tourisme, Troyes Parc Auto, la Ville de Troyes et les groupes Groupama et Banque Populaire, **permettant de fédérer 393 commerces participants autour de l'évènement.**

La participation à cette journée permet aussi de candidater au label national Commerces de proximité dans la ville (actuellement en cours d'instruction).

**Il convient donc de reconduire cette action, qui n'était initialement prévue que pour cette journée du 13 octobre 2018, pour les années à venir (2019/2022),** notamment à Troyes le samedi 12 octobre 2019, et par conséquent, de **prévenir son plan de financement**, ainsi que son organisation partenariale.

- **Action AM 2-4 : Vers une plus grande maîtrise des rez-de-chaussées commerciaux**

Cette action prévoyait initialement une étude sur les outils de portage foncier envisageables dans la perspective de pouvoir maîtriser (se rendre acquéreur) un plus grand nombre de rez-de-chaussée commerciaux en centre-ville. Cette étude est momentanément suspendue au profit d'une première action concrète d'acquisition d'un ou deux rez-de-chaussée commerciaux par la Ville de Troyes, répondant aux mêmes objectifs (location pour favoriser les boutiques éphémères). Cette action est proposée dans le cadre de l'appel à projet FISAC 2018. Le coût de cette action passe de 20 000 € TTC (financement possible de la CDC) à 300 000 € HT (1 ou 2 acquisitions et travaux pour mettre en location) avec un financement espéré du FISAC à 20 % de cette somme, soit 60 000 €. **Cette action est donc amplifiée.**

- **Action AM 4-1 : Requalification du quartier Turenne-Viardin-Trinité**

Dans cette fiche, était présentée la requalification du quartier Turenne-Viardin-Trinité pour laquelle était envisagé un financement de l'ANRU dans le cadre de l'avenant de clôture du Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (PNQAD) de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Dans le cadre du vaste programme pluriannuel de requalification et d'aménagement des espaces publics situés dans le cœur du « Bouchon de Champagne », **des financements complémentaires ont été apportés par le biais du PNQAD 2012-2019** (avenant n°2, de clôture, signé le 22 mars 2019), et par cette inscription à la présente convention Action Cœur de Ville, à divers espaces publics identifiés, dont la requalification du quartier Turenne-



Vardin-Trinité. Initialement, seule la requalification du quartier Turenne avait été envisagée. D'autres aménagements ou requalification d'espaces publics vont ainsi être financés avec un redéploiement de crédits du PNRQAD de 1 199 379 € : rue Planché Clément en 2019 (274 500 €), une partie du boulevard Danton en 2019-2020 (195 830 €), le réaménagement du quartier Mitantier entre 2019 et 2021 (604 165 €), et enfin le quartier Turenne, pour sa phase 4 en 2019 (124 884 €). Il convient donc de renommer cette fiche en « Requalification ou modernisation d'espaces publics à destination des habitants – Financement du PNRQAD ».

Il convient d'ajuster les fiches-projets concernées et les plans de financement, dans les conditions récapitulées dans l'annexe 1 :

Actions Axe.Numéro	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires concernés	Financiers
<b>AXE 1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>				
AM 1-1 supprimée	Etude –complémentaire – NPNRU Jules-Guesde	2018 – 2019	30 000€	CDC ( – ) (50% maximum) ou ANRU	
<b>AXE 2</b>	<b>Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>				
AM 2.1	Participation à la journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité	2018-2022	12 000€ (coût globalisé tous partenaires)	Associations commerçants; Dont ACCB : 3 000 € CCI = 1 000€ CMA = entre 500 € et 1 000€ (matériel – personnel : Groupama, Banque Populaire, Ville de Troyes)	des
AM 2.4	Vers une plus grande maîtrise des rez-de-Chaussée commerciaux	2018 / 2020	300 000 € HT	FISAC : 60 000 € Ville : 240 000 €	
<b>AXE 4</b>	<b>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>				
AM 4.1		2018 / 2021	2 753 007 €	Département : 133 365 € (au prorata de 715 000 € notifiées) TCM 240 961 € (au prorata de 166 350€ attendus + 400 000 € notifiées) ETAT/ANRU (PNRQAD) : 1 199 379 € Prêt CDC possible Ville : 1 179 302 €	

D'autre part, dans le cadre des études prévues pour compléter le diagnostic de la phase d'initialisation de cette convention, une expertise sur la définition d'une stratégie « Smartcity » ou « Ville

intelligente » à l'échelle de la Ville est proposée par la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole (maître d'ouvrage Ville de Troyes). L'étude serait confiée à un prestataire courant 2019 (Artélia) pour un montant de 22 575 euros HT afin d'aider la collectivité à construire une stratégie au travers d'un diagnostic des différentes applications liées aux Nouvelles Technologies Informatiques en place ou à développer, selon les thématiques, à destination du grand public afin de rendre la ville, et son centre, plus attractif et accessible. La Banque des Territoires pourra co-financer cette action à hauteur de 25%, soit 5 644€.

Enfin, la signature en 2018 a permis d'initier 15 actions mûres désormais en phases opérationnelles ou achevées. 9 actions mûres sont proposées en 2019 en accentuant l'effort des collectivités sur l'axe 2 visant l'accessibilité/la mobilité/les connexions.

### Article 3. Mise en œuvre des actions matures 2019

Le présent article complète le tableau des actions matures initiées en 2018 à l'article « 6.3 - Mise en œuvre des actions matures » de la convention initiale.

Le programme détaillé des actions (fiches actions) et les co-financements figurent en annexe de l'avenant (Annexe 2).

Ainsi, au titre de l'année 2019, de nouvelles actions s'inscrivent dans la dynamique engagée par la ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole, et dans les différentes thématiques exposées dans la présente convention, à savoir :

- **Redonner une attractivité résidentielle au cœur d'agglomération.** Cet objectif se traduit par la réhabilitation du parc ancien et notamment la réflexion sur la première Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat à l'échelle intercommunale (action du futur PLH).
- **Favoriser la mobilité douce** à la fois dans les secteurs centraux comme le Pôle échange Gare (vélo-station), le projet de vélo-voie entre la périphérie et le centre-ville (abords de la RN 77), et la mise en place d'une plate-forme de « court-voyage ».
- **Poursuivre la requalification urbaine dans le « Bouchon de Champagne » engagée depuis 20 ans** (espaces publics, mobilier urbain...) avec le parvis des Halles qui va contribuer à l'attractivité commerciale des lieux et accompagner l'évolution des Halles (étude de programmation).
- **Développer de nouveaux quartiers attractifs avec de nouvelles formes urbaines** issues soit d'opération de démolition/reconstruction (quartier NPNRU Jules Guesde et l'étude sur les futurs équipements) ou de la transformation de sites tels que l'Eco quartier Chomedey/Tauxelles et le quartier Martyrs de la Résistance (étude sur la Iriche usine Absorba Poron).

**AXE 0 : Actions transversales à tous les axes de la convention :**

- **Action AM 0-1 : Le recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville et Villes Moyennes (maître d'ouvrage : Ville de Troyes)**

Aux côtés du directeur de projet (M. Vittori) désigné dans la convention cadre, il s'agit de cofinancer le poste d'un collaborateur pour assurer la coordination du dispositif et suivre les actions proposées pour Cœur de Ville suivant les 5 thématiques, actions également suivies dans le dispositif régional Villes Moyennes. Les missions sont transversales et en partenariat avec de nombreux services internes et externes ; accompagner la réflexion sur le centre-ville, suivre les actions inscrites dans la convention, animer le partenariat, participer au montage des dossiers, mobiliser les compétences des services, procéder à l'évaluation du dispositif....

#### AXE 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville :

- Action AM 1-4 : Etude pré-opérationnelle pour une OPAH intercommunale (maître d'ouvrage : Troyes Champagne Métropole)

L'agglomération troyenne (désormais élargie à 81 communes depuis 2017) ne dispose pas d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, hormis dans le centre ancien historique de Troyes qui même actuellement sa 4<sup>ème</sup> OPAH (« Bouchon de Champagne »). Or, il reste encore de nombreux logements vacants, vétustes dans les autres quartiers qui nécessitent de déployer des outils incitatifs tels que celui-ci, mais également coercitifs (ORI, procédure de biens vacants sans maître, périls, insalubrité...).

Il faut donc engager une réflexion à l'échelle de l'agglomération, en tenant compte de l'évolution du Programme Local de l'Habitat, et des autres conventions existantes avec des acteurs tels qu'Action Logement.

#### AXE 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions :

- Action AM 3-1 : Compléter l'offre de mobilité sur le pôle multi modal de la gare entre le centre-ville et l'agglomération : aménagement d'une vélo-station sur la gare (maître d'ouvrage Troyes Champagne Métropole)

Dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de Troyes, la communauté d'agglomération souhaite aménager un service de « vélo-station » en gare de Troyes pour augmenter et faciliter les déplacements en 2 roues. Cette opération a donc un double objectif : la multi-modalité ainsi que la lutte contre la pollution liée à la circulation automobile au centre de l'agglomération. Dans le même temps, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes aménagent l'espace public afin de faciliter les modes doux : soit des voies dédiées à partir de la Gare, soit une signalétique spécifique sur les espaces partagés (trotoirs, zone piétonnes, circulation à contre-sens).

- Action AM 3-2 : Création d'un itinéraire cyclable (vélo voie) – partie abords de la RN 77 St André les vergers-Rosières - St Germain (maître d'ouvrage : Troyes Champagne Métropole)

Dans le cadre de la politique d'aménagement de vélo voies permettant de relier le centre d'agglomération avec la périphérie et de sécuriser les liaisons douces, Troyes Champagne Métropole souhaite aménager les abords de la RN 77 à la hauteur des communes de St Germain, Rosières et Saint André les Vergers. Elle pourrait rejoindre à terme le projet de transformation d'une ancienne voie ferrée reliant Troyes à St Florentin (Yonne) et s'inscrire ainsi dans le schéma d'intérêt national.

Cette voie verte permettra également de relier l'UTT via la Zone Artisanale de Rosières mais également la voie verte des Viennes via Echenilly, qui permet l'accès direct au centre-ville troyen, plus particulièrement au pôle ludique des 3 Seines (qui regroupe un complexe cinématographique, un bowling, une patinoire, différents hôtels-restaurants, etc...), situé en vis-à-vis et séparé du quartier troyen Jules Guesde par le seul boulevard Jules Guesde lequel constitue un axe entrant pour le centre-ville (quartier prioritaire de la Politique de la Ville qui va bientôt faire l'objet d'une requalification par la future convention de Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) en cours de signature).

- Action AM 3-3 : Mise en place d'une plate-forme de « court-voiturage » (maître d'ouvrage : Troyes Champagne Métropole)

En zone péri-urbaine peu dense, la mise en place d'une ligne de bus régulière représente un coût élevé pour la collectivité organisatrice des transports collectifs (Troyes Champagne Métropole). Troyes Champagne Métropole souhaite développer les déplacements domicile-travail entre les communes périphériques et le centre d'agglomération avec une nouvelle forme de transports « partagés », grâce à l'acquisition d'un logiciel visant à organiser le court-voiturage, qui sera plus souple et moins onéreux que des lignes régulières. L'outil de court-voiturage constituera une application de mise en relation de co-voiturage potentiels.

#### AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine :

- Action AM 4-5 : Requalification du parvis des halles – 1<sup>ère</sup> phase (maître d'ouvrage : Ville de Troyes)

La dernière requalification des abords du marché couvert de Troyes, les Halles de l'Hôtel de Ville, dénommé « les Halles », remonte à la décennie 1980, en même temps que la création du parking souterrain et la rénovation complète du bâtiment.

Cet îlot stratégique et structurant pour la dynamisation du centre-ville nécessite une réflexion toute particulière car il constitue à la fois l'accueil de marchés de plein air pour les commerçants non sédentaires certains jours de la semaine, l'entrée du marché couvert, un lieu d'animations ponctuelles au cœur de la Ville, un nœud de desserte des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT), une place devant l'église Saint-Rémy classée Monument Historique et l'accès au parking situé sous les Halles.

- Action AM 4-6 : Création de parkings paysagers et mutualisés aux abords de l'Eco-quartier Chomedey-Tauxelles (maître d'ouvrage : Ville de Troyes)

Depuis 2008, la Ville de Troyes ambitionne de créer un Eco-quartier le long de l'avenue Chomedey, à proximité du quartier des Tauxelles. Pour 2019, la ville va modifier le Plan Local d'Urbanisme pour intégrer les prescriptions du projet d'Eco-quartier (règlement, OAP...), lancer les travaux d'aménagement et lancer la promotion des terrains.

Avec l'obtention du label Eco-quartier, la Ville de Troyes doit lancer la phase opérationnelle au travers de la réalisation des espaces publics (qualitatifs) aux abords de ce nouveau quartier durable des Tauxelles, avec la création de 3 parkings « verts » (pavés filtrants et plantés) qui seront mutualisés pour les futurs habitants et visiteurs. Ils compléteront les aménagements déjà entrepris au nord du périmètre de cet Eco-quartier par la réalisation de la « coulée verte », à savoir une voie verte, des jardins partagés, des jeux pour enfants, du mobilier urbain...

- Action AM 4-7 : Etude urbaine et de programmation sur le secteur avenue Martyrs de la Résistance (ex. site industriel Absorba Poron) (maître d'ouvrage : Ville de Troyes)

Le territoire de la Ville de Troyes possède de nombreux sites industriels sur son territoire, dont certains sont en friches ou sous-occupés (sites pollués, en liquidation, en voie de mutation). Ils constituent des gisements fonciers intéressants pour faire évoluer les quartiers et attirer une nouvelle population au centre de l'agglomération.

Le départ annoncé d'une activité industrielle en périphérie en 2020 a incité la Ville de Troyes à se porter acquéreur du site de 6,5 ha situé à l'ouest de la commune. Ce gisement foncier situé à proximité du canal du Labour et du stade de l'Aube pourra permettre d'attirer de nouveaux ménages et de réaménager ce quartier qui souffre par ailleurs d'enclavement du fait de l'occupation actuelle du tissu industriel. Une étude urbaine permettra de définir les enjeux pour ce quartier, le phasage, les aménagements futurs pour accueillir de nouvelles fonctions et une nouvelle population au cœur de l'agglomération, en concertation avec les habitants.

#### AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics :

- Action AM 5-2 : Etude de programmation et de gestion des futurs équipements publics du NPNRU Jules Guesde (piscine, maison petite enfance) (maître d'ouvrage : Ville de Troyes)

Dans le cadre de la Politique de la Ville, ce quartier a été reconnu d'intérêt national au titre de l'ANRU et va bénéficier d'une nouvelle génération de Programme de Renovation Urbaine (NPNRU), convention en cours de signature.



Ce projet urbain envisage la construction de trois équipements publics : une maison petite enfance (MPE), une piscine et un groupe scolaire, comprenant également un accueil de loisirs et un espace intergénérationnel. La Ville de Troyes a jusqu'alors eu recours à la conclusion de marchés publics pour construire ses équipements et un mode de gestion en régie pure. Pour ces deux premiers équipements, soit la piscine et la maison petite enfance, elle envisage un montage plus complexe pour leur programmation (soit la conception et la construction) ainsi que leur gestion (délégation, contrat de concession). Aussi, elle entend avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), à l'aide d'une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagner dans le montage de ces dossiers, sur le plan technique, juridique et financier, et pour l'accompagner efficacement tout au long de la conduite de ces opérations.

Le tableau ci-dessous récapitule les nouvelles actions matures 2019 figurant en annexe 2 :

Actions Axe.Numéro	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires concernés	Financeurs
<b>AXE 0</b>	<b>Actions transversales à tous les axes de la convention</b>				
AM 0.1	Recrutement d'un chef de projet Cœur de Ville	2019 / 2022	200 000 € (sur 4 ans)	ANAH : 100 000 € Ville : 100 000 €	(25 000 €)
<b>AXE 1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>				
AM 1.4	Etude pré-opérationnelle pour une OPAH intercommunale	2019 / 2020	100 000 € HT	ANAH : 50 000 € TCM : 50 000 €	
<b>AXE 3</b>	<b>Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>				
AM 3.1	Compléter l'offre de mobilité sur le pôle d'échange multimodal de la gare avec le centre-ville et l'agglomération - Aménagement d'une vélostation	2019 / 2020	165 000 € HT	ETAT (DSIL) : 66 000 € TCM : 99 000 €	
AM 3.2	Aménagement itinéraire cyclable - Partie abords RN77 Saint André-Saint Germain	2019 / 2020	766 500 € HT	ETAT (DSIL) : 153 300 € REGION : 344 925 € DEPARTEMENT : 114 975 € TCM : 153 300 €	
AM 3.3	Création d'une plate-forme de « court-voiturage »	2019	80 000 € HT	ETAT (DSIL) : 32 000 € TCM : 48 000 €	
<b>AXE 4</b>	<b>Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>				
AM 4.5	Requalification du parvis des Halles - 1ère phase	2018 / 2019	1 296 002 € HT	ETAT (DSIL) : 259 200,40 € REGION : 500 000 € DEPARTEMENT : 200 000 € (forfait) TCM : 20 000 € Prêt CDC possible Ville : 316 801,60 €	
AM 4.6	Espaces publics éco-quartier Chomedey-Tauxelles	2019 / 2022	621 660 € HT	ETAT (DSIL) : 124 332 € REGION : 166 498 € (au prorata) (210 000 € notifiés sur projet plus important)	

**AM 4.7**

Etude urbaine avenue Martyrs de la Résistance (ex site ABSORBA PORON)	2019 / 2020	30 000 € HT	Ville : 310 830 € Etat (FNADT) : 7 500 € CDC : 7 500 €
<b>Fournir l'accès aux équipements et services publics</b>			
Etude de programmation - gestion des futurs équipements publics du NPNRU Jules Guesde (piscine et Maison Petite Enfance)	2019 / 2023	180 000 € HT	CDC (hors tranches optionnelles) : 54 000 € Ville : 126 000 €

**AXE 5**

**AM 5.2**

**Article 4. Périmètres d'intervention**

Enfin, l'annexe 3 du présent avenant remplace le périmètre d'intervention initialement proposé dans la convention en annexe 1. Ce périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) représente les secteurs d'intervention validés par le Comité Local de Projet, le 11 juin 2019, et proposés à monsieur le Préfet de l'Aube.

L'ORT intègre un secteur central, représenté par le « Bouchon de Champagne », centre historique, ainsi qu'un périmètre restreint permettant de prendre en compte l'ensemble des actions engagées en 2018/2019 (24 actions).

Dans sa délimitation, ce périmètre tient compte de :

- la protection du patrimoine urbain classé en Site Patrimonial Remarquable (P-SMV, ZPPAUP, périmètre 500 m). Il s'agit donc de favoriser la réhabilitation du patrimoine ancien en tenant compte des règlements en vigueur,
- les principaux espaces à enjeux identifiés par la commune à savoir, les terrains vacants ou des usines en friches...pour une reconversion en activités ou en nouveaux logements,
- les zones en Programme de Rénovation urbaine (PRU, NPNRU, PNRQAD...) ainsi que les zones en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

Enfin, avec la définition de ce périmètre d'ORT, la convention « ACTION LOGEMENT » signée début 2019 va pouvoir bénéficier à un nombre important d'opérations portées par des bailleurs privés ou publics et encourage la reconversion de sites vacants situés en centre-ville.

**Article 5. Durée**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'Etat pour une durée de 5 ans.

**Avenant à la convention signé le XX XX 2019, en 8 exemplaires,**

Ville de Troyes	Troyes Champagne Métropole	Préfecture de l'Aube
Monsieur le Maire François BAROIN Région Grand Est	Monsieur le Président François BAROIN Conseil Départemental de l'Aube	Monsieur le Préfet Thierry MOSIMANN Banque des Territoires
Monsieur le Vice-Président Marc SEBEYRAN Action Logement	Monsieur le Président Philippe PICHERY ANAH	Madame la Directrice déléguée Christel SANGUINÉDE ANRU
Monsieur le Président du CRAL Damien SIONNEAU Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube	Monsieur le Préfet Thierry MOSIMANN Chambre des Métiers et d'Artisanat	Monsieur le Préfet Thierry MOSIMANN
Monsieur le Président SYLVAIN CONVERS	Monsieur le Président Eric PLESTAN	

## ANNEXES

Annexe 1 – Fiches actions 2018 modifiées

Annexe 2 – Nouvelles fiches actions mûres 2019

Annexe 3 – Plan de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)

Annexe 4 – Procès-verbal comité de projet du 1 février 2019

Annexe 5 – Compte-rendu comité de projet du 11 juin 2019

## Fiches Actions 2018

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM 2-1 : PARTICIPATION A LA JOURNEE NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	27/06/2018
<b>Description générale</b>	<p>Première participation de la Ville de Troyes à la Journée Nationale du Commerce et de l'Artisanat de Proximité en vue de l'obtention du Label : Samedi 13 octobre 2018.</p> <p>Sous l'impulsion de la Ville de Troyes, de TCM et de la CCI, les 300 adhérents de l'association des Commerçants du Cœur du Bouchon vont participer pour la première fois à la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat (CMA), l'association des commerçants non sédentaires, et celle du Marché des Halles.</p> <p>Des stands d'animations pour les artisans sur la place Alexandre-Israëli (Forum de l'Hôtel de Ville), des animations chez certains commerçants, une tombola et un concours via les réseaux sociaux sont prévus le 13 octobre (date nationale).</p> <p>Devant le succès rencontré pour cette première édition organisée de manière partenariale, il est prévu de renouveler cette participation et d'en faire une manifestation pérenne sur la période 2018-2022. La prochaine manifestation est prévue le 12 octobre 2019.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir du Label « Commerce de Proximité »</li> <li>• Promouvoir le commerce de proximité par la mise en valeur et l'attractivité du centre-ville. Mise en place d'animations de promotion (visite d'artisans, quiz...)</li> <li>• Faire connaître l'offre commerciale de centre-ville en créant un temps fort médiatisé</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Association du Commerce du Cœur du Bouchon (ACCB) (Maître d'ouvrage)</p> <p>Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Aube, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Ville de Troyes, TCM, CAPEB, Office du Tourisme de Troyes Champagne Métropole, Troyes Parc Auto, Association de Promotion du Marché des Halles, Association des Commerçants des Marchés de l'Aube, Groupama, Banque Populaire, Crédit Mutuel</p>
<b>Budget global</b>	12 000 euros (coût globalisé tous partenaires)
<b>Modalité de financement</b>	<p>Accompagnement financier de l'ACCB (association)</p> <p>Groupama, Banque Populaire (pour fourniture de matériel)</p> <p>Ville de Troyes (pour matériel mis à disposition et autres prestations d'installation...)</p> <p>CCI (1 000 €), CMA (de 500€ à 1 000€)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de suivi avec tous les acteurs depuis janvier 2018.</li> <li>• Rôles de chacun définis (participation financière ou technique).</li> <li>• Commande de matériel prévue en juin 2018.</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'issue de la manifestation, montage du dossier de promotion de l'événement auprès des organisateurs de la JNCP.</li> <li>• Obtention du Label « Commerce de Proximité » avec communication sur cette labellisation</li> </ul>
--------------------------------	---

## CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts estimés (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>Référence</b> AM 2-1	<b>Nom</b> Participation à la journée nationale du commerce (ACCB)	2018 Chaque année : de mi Juin	2022 Chaque année : à mi octobre	12 000€	Groupama Banque Populaire Ville de Troyes (matériel) CCI : 1 000 € CMA : entre 500 € et 1 000 €



<b>Budget global</b>	<b>Budget global sur 3 ans (coût acquisition HT travaux inclus) : 300 000 euros HT (Investissement)</b> Année 1 : 150 000 euros HT pour l'acquisition d'un local (et travaux) Année 2 : 150 000 euros HT pour l'acquisition d'un second local (et travaux)
<b>Modalité de financement</b>	Part FISAC sollicitée : 20% (dossier déposé en janvier 2019) Reste à charge Ville de Troyes : 80%
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville est en veille sur les locaux vacants de centre-ville afin d'en trouver 1-2 répondant aux critères de budget et de travaux (actuellement 3 biens sont potentiellement identifiés, dont les fiches signalétiques sont jointes, mais aucune démarche officielle n'est en cours).</li> <li>Certaines rues ont été plus clairement identifiées (rue Georges Clémenceau, bas de la rue Emile-Zola, rue Turenne, rue Général Saussier...) pour le local commercial.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de boutiques éphémères ouvertes</li> <li>[XX]</li> <li>[XX]</li> </ul>

CONTENU DE L'ACTION

Référence	Opérations		Description	Calendrier		Budget	
	Nom			Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 2-4	Acquisition d'un ou 2 locaux commerciaux et travaux		Acquisition d'un ou 2 locaux commerciaux et travaux	2018	2020	300 000 €	FISAC : 60 000 € Ville : 240 000 €

<b>Nom de l'action</b>	AM 2-4 : VERS UNE PLUS GRANDE MAITRISE DES REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCIAUX
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	27/06/2018
<b>Description générale</b>	<p>À l'exception des locaux commerciaux situés sous l'Hôtel de Ville, ni la Ville de Troyes ni TCM ne sont propriétaires de locaux commerciaux. Le handicap est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les collectivités ne peuvent pas influencer sur le coût des loyers</li> <li>Les collectivités n'ont pas les moyens d'encourager directement l'implantation de nouveaux concepts ou de boutiques éphémères (pop-up stores) en proposant la prise en bail de locaux commerciaux (baux dérogatoires ou conventions d'occupation précaire).</li> </ul> <p>L'objectif initial de l'action était une étude sur les outils de portage foncier envisageable dans la perspective de pouvoir maîtriser (se rendre acquéreur) un plus grand nombre de RDC commerciaux (à l'instar par exemple des cellules commerciales situées sous l'Hôtel de Ville). Voir la nécessité d'instaurer une déclaration d'utilité publique mixte habitat/commerce qui permettrait à la ville, dans un périmètre donné, de se rendre propriétaire d'immeubles. Envisager un fond commun d'intervention en identifiant les partenaires. Le but est de pouvoir favoriser notamment le développement du concept de boutiques éphémères. Cette étude est momentanément suspendue.</p> <p>Le deuxième temps de cette action devait être la mise en place du dispositif retenu avec les partenaires identifiés.</p> <p>Afin d'accélérer le processus, la Ville de Troyes veut concrétiser au plus vite cette action (objectif de maîtriser des locations pour favoriser les boutiques éphémères) et accroître l'attractivité et la diversité des commerces en centre-ville. La Ville de Troyes souhaite donc acquérir 1-2 locaux vacants en cœur de ville suivant les opportunités qui se présentent et ainsi mettre en place des baux dérogatoires sur ces locaux qui seront gardés 10 ans au minimum par la collectivité.</p> <p>La collectivité s'engage à réaliser les travaux nécessaires au bon déroulement de la location des locaux.</p> <p>Le périmètre choisi est le secteur sauvegardé, dit « Bouchon de Champagne ». Situé en plein cœur du centre-ville, et de l'agglomération, il est le centre névralgique de l'attractivité du territoire. Il souffre aujourd'hui d'un taux de vacance de 14%, en recul par rapport à 2017, mais supérieur à la moyenne nationale qui est de 11,7%.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre la hausse des loyers commerciaux</li> <li>Développer le concept de boutiques éphémères (artisans, nouveaux commerçants, présentation de nouveaux concepts, de nouvelles collections...) en offrant des cellules à la location (baux dérogatoires) à un prix totalement maîtrisé.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Troyes</p> <p>CDC, CCI de l'Aube, Chambre des Métiers, TCM, Association du Commerce du Cœur du Bouchon (ACCB)</p>

Nom de l'action	AM 4-1 : REQUALIFICATION OU MODERNISATION D'ESPACES PUBLICS A DESTINATION DES HABITANTS – FINANCEMENT DU PNRQAD
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	27/06/2018
Description générale	<p>Dans cette fiche, était présentée initialement la seule requalification du quartier Turenne-Viardin-Trinité pour laquelle était envisagé un financement de l'ANRU dans le cadre de l'avenant de clôture du PNRQAD Programme</p> <p>Dans le cadre du vaste programme plurianuel de requalification et d'aménagement des espaces publics situés dans le cœur du bouchon de campagne, des financements complémentaires ont pu être apportés par le biais du PNRQAD 2012-2019 (avenant n°2, de clôture, signé le 22 mars 2019, et par cette inscription à la présente convention Action Cœur de Ville, à divers espaces publics identifiés, dont la requalification du quartier Turenne-Viardin-Trinité.</p> <p>D'autres aménagements ou requalification d'espaces publics vont ainsi être financés avec un redéploiement de crédits du PNRQAD de 1 199 379€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la rue Planchette Clément en 2019 (274 500 € de subvention ANRU), sur une base estimée de travaux de 610 000 € HT,</li> <li>- une partie du boulevard Danton en 2019-2020 (195 830 € de subvention ANRU), sur une base estimée de travaux de 391 660 € HT,</li> <li>- le réaménagement du quartier Militantier (rues Mitantier, Brissomet, Christien de Troyes) entre 2019 et 2021 (604 165 € de subvention ANRU), sur une base estimée de travaux de 1 208 330 € HT,</li> <li>- et enfin le quartier Turenne, pour sa phase 4 en 2019 (124 864 € de subvention ANRU), sur une base estimée de travaux de 543 017 € HT.</li> </ul> <p>Il convient donc de renommer cette fiche en « Requalification ou modernisation d'espaces publics à destination des habitants – Financement du PNRQAD ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur le patrimoine des quartiers, vecteur de tourisme et améliorer l'attractivité touristique de la ville-centre,</li> <li>• Favoriser la visibilité et le potentiel d'attractivité (meilleure fonctionnalité) des secteurs commerciaux du centre-ville, parfois délaissés par les consommateurs,</li> <li>• Rééquilibrer l'espace public au profit des piétons afin d'assurer l'accessibilité à tous, notamment par l'augmentation de l'espace dévolu aux piétons,</li> <li>• Redynamiser le centre-ville troyen en améliorant le cadre de vie des habitants, et des commerçants suivant les quartiers, renforcer son attractivité (emploi de matériaux de qualité et création de zones apaisées),</li> <li>• Moderniser les réseaux, mobilier urbain, mise en accessibilité de l'espace public, définition de nouveaux usages,</li> <li>• Favoriser la mise en place d'espaces végétalisés afin d'améliorer l'image des quartiers et de garantir une continuité de la trame verte en ville, voire de la trame bleue, selon la présence ou non de l'eau dans ces quartiers...</li> </ul>
Intervenants	<p>Ville de Troyes</p> <p>DEPARTEMENT, TCM, ETAT /ANRU, habitants (réunions publiques), association commerçants éventuellement</p>

Budget global	2 753 007 euros H.T. (ou 3 286 822 euros T.T.C.) sur 4 opérations distinctes
Modalité de financement	<p>Globalement sur l'ensemble des 4 opérations :</p> <p>DEPARTEMENT : 133 365 € (au prorata de sa participation au projet global de requalification du quartier Turenne, soit 715 000 € notifiés)</p> <p>TCM : 240 961 € attendus (sur les 2 opérations suivantes : rue Planchette Clément pour 166 350 € - convention ANRU Planchette Clément- et au prorata de sa participation au projet global de requalification du quartier Turenne, soit 400 000 € notifiés)</p> <p>ETAT/ANRU : 1 199 379 € dans le cadre de l'avenant de clôture du PNRQAD</p> <p>Prêt CDC possible</p> <p>Ville : 1 179 302 €</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Pour l'opération de requalification du quartier Turenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mûre en 2018</li> <li>• Projet ouvert en Autorisation et Crédits de Paiement fin 2017 – Dotation budgétaire 2018</li> <li>• Complé-remis de réunions de chantiers (début le 19/02/2018)</li> <li>• Communication sur les différentes phases du chantier.</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<p>Pour l'opération de requalification du quartier Turenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de m2 requalifiés</li> <li>• Le nombre de mètres linéaires de rues transformés en semi-piétonnes ou piétonnes (8 630m2 de chaussée passant en zone « 30 » ou 850 mètres linéaires)</li> </ul>

#### CONTENU DE L'ACTION

Référence	Opérations Nom	Description	Calendrier		Budget	
			Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement prévisionnel attendu (€ HT)
AM 4-1	Requalification ou modernisation d'espaces publics à destination des habitants	Requalification ou modernisation de voiries dans différents quartiers (4 opérations distinctes)	19/02/2018	2021	2 753 007 €	Département : 133 365 € (au prorata de 715 000 € notifiés) TCM : 240 961 € (au prorata de 166 350 € attendus + 400 000 € notifiés) ETAT/ANRU (PNRQAD) : 1 199 379 € Prêt CDC possible Ville : 1 179 302 €







<b>Modalité de financement</b>	ETAT/ANAH (50%) : 50 000 €.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du cahier de charges</li> <li>• Engagement de l'étude</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu de l'étude</li> </ul>

### CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description		Calendrier		Budget	
Référence	Nom	Début	Fin	Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
	Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH intercommunale	2019	2020	2019	2020	100 000 €	ETAT/ANAH (50%) : 50 000 € TCM : 50 000€.

<b>Nom de l'action</b>	AM 1-04 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE OPAH INTERCOMMUNALE
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature de l'avenant</b>	
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'agglomération troyenne, désormais élargie à 81 communes depuis 2017, ne dispose pas d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, hormis dans le centre ancien historique de Troyes qui même actuellement sa 4<sup>e</sup> OPAH (bouchon de Champagne). Or, le patrimoine ancien (de plus de 20 ans) représente une part importante du parc de logements existants (30%) et 60% des résidences principales datent d'avant les premières réglementations thermiques. Ainsi, de nombreux enjeux pèsent sur la pérennité du parc ancien : taux de vacance plus important, risque de précarité énergétique en raison d'un déficit d'isolation ou d'un mauvais moyen de chauffage, risque de périls ou d'insalubrité lorsque les travaux d'entretien ne sont pas menés correctement par les propriétaires ou les copropriétaires, risque de délaissement de ce parc au profit de constructions récentes, souvent en périphérie (et plus performantes sur le plan énergétique)...</li> <li>• Le futur Programme Local de l'Habitat (PLH 2019/2024) a mis en avant la nécessité de soutenir les travaux de réhabilitation dans le bâti ancien à la fois à travers le diagnostic du territoire ainsi que le projet de programme d'actions pluriannuel. Le projet d'une OPAH intercommunale conduite par TCM, déjà évoqué dans le précédent PLH, fait partie des actions phares du projet de PLH.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu de la disparité du parc de logements entre les communes urbaines du centre d'agglomération et les communes plus rurales en périphérie, cette mission pré-opérationnelle devra étudier les conditions de mise en œuvre, l'animation et le financement d'un tel dispositif.</li> <li>• L'étude doit ainsi permettre de calibrer ce type de dispositif avec des immeubles tests (simulation) et faire également le lien avec l'ensemble des dispositifs existants tel que le plan climat, la plate-forme énergétique... afin que Troyes champagne Métropole dispose d'outils complémentaires, cohérents et adaptés pour soutenir la réhabilitation du parc ancien.</li> <li>• Ainsi, cette étude devra en préciser le périmètre d'intervention selon la configuration des logements (la typologie, l'ancienneté du parc, la protection et la mise en valeur du patrimoine...), des territoires (urbain, rural...) et également les conditions de financement (avec les partenaires), d'accompagnement (animation et communication du dispositif) afin d'inciter les habitants à faire des travaux</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Troyes Champagne Métropole – Maître d'Ouvrage ANAH, DDT de l'Aube, organismes œuvrant pour l'habitat (ADIL, CAL PACT, réseau SOLILHA, communes...), Région, Département...
<b>Budget global</b>	120 000 € TTC, 100 000 € HT

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM 3-1 : COMPLETER L'OFFRE DE MOBILITE SUR LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE AVEC LE CENTRE-VILLE ET L'AGGLOMERATION</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de Troyes, la communauté d'agglomération souhaite aménager un service de « vélostation » en gare de Troyes. Le but étant d'offrir aux usagers de la gare et aux habitants de TCM, la possibilité de louer un vélo ou de remiser un vélo en toute sécurité à proximité immédiate de la gare.</p> <p>La vélo-station a donc pour objectif d'offrir aux usagers de la gare et aux habitants de Troyes Champagne Métropole (TCM), la possibilité de louer un vélo ou de le remiser en toute sécurité à proximité immédiate de la gare. Cette offre viendrait compléter les offres en transport en commun et d'auto-partage déjà prévues sur ce secteur.</p> <p>Le projet consiste en l'aménagement du local de l'ancien buffet de la gare (100 000€ HT, incluant la vidéo-protection), l'acquisition de vélos classiques et électriques pour la mise en location, l'acquisition de racks à vélo pour le stockage et le remisage et de petits équipements de réparation (acquisitions : 45 000€ HT).</p> <p>Il comprend également une partie de communication autour du nouveau service créé (site Web de réservation en ligne, identité graphique) estimé à 20 000 € HT.</p> <p>A titre informatif, le coût de fonctionnement annuel est estimé à 87 000 € HT, à ce stade des études.</p> <p>Le lancement des travaux est prévu en juillet 2019 pour une ouverture du service fin 2019.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'offre de mobilité sur le pôle d'échange multimodal de la gare.</li> <li>• Offrir la possibilité de louer un vélo (classique ou électrique).</li> <li>• Offrir la possibilité de remiser son vélo dans un local sécurisé.</li> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Troyes Champagne Métropole (TCM) – Maître d'Ouvrage
<b>Budget global</b>	165 000 € HT
<b>Modalité de financement</b>	ETAT (Fonds de soutien) DSIL (40%) : 66 000€
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de locations</li> <li>• Nombre de contrats de remisage</li> </ul>

Référence	Opérations		Description	Calendrier		Budget	
	Nom			Debut	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 3-1	Compléter l'offre de mobilité sur le Pôle échange gare Aménagement d'une vélo-station en gare de Troyes		Aménagement du local et acquisition du matériel. Communication autour du nouveau service (mise en place)	Début des travaux : Juillet 2019	Ouverture du service : Novembre 2019	165 000 €	ETAT/DSIL (40%) : 66 000€ TCM (60%) : 99 000€

<b>Intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un élément de maillage du dispositif de voies vertes de l'agglomération à des itinéraires cyclables nationaux</li> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> Troyes Champagne Métropole (TCM) – Maître d'Ouvrage
<b>Budget global</b>	Voie verte seule : 766 500 € HT, ou 919 800€ TTC
<b>Modalité de financement</b>	ETAT (DSIL mobilités) (20%) : 153 300 € REGION (45%) : 344 925 € DEPARTEMENT (15%) : 114 975 € TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (TCM) (20%) : 153 300 €
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de kilomètres de voies aménagées [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de kilomètres linéaires de voie verte créés</li> <li>Nombre de déplacements doux (vélos, rollers, piétons)</li> </ul>

➔ CONTENU DE L'ACTION

Référence	Opérations	Description	Calendrier		Budget	
			Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 3-2	Aménagement d'un itinéraire cyclable (partie abords RN77 Saint André / Saint Germain)	Aménagement d'une voie verte avec accotements de séparation avec la route, et éléments de sécurisation flux piétons/cycles aux traversées des carrefours	Juillet 2019	Décembre 2019	766 500 €	ETAT/DSIL (20%) : 153 300 € REGION (45%) : 344 925 € DEPARTEMENT (15%) : 114 975 € TCM (20%) : 153 300 €

<b>Nom de l'action</b>	AM 3-2 : AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE - PARTIE ABORDS RN77 SAINT ANDRE LES VERGERS/SAINT GERMAIN
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Cette action s'inscrit dans le programme global de Troyes Champagne métropole visant à mailler le territoire de voies cyclables (PDU) tout en agissant sur la qualité de l'air en favorisant les mobilités douces (plan climat). Ainsi, en septembre 2017, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la Route Nationale 77 (RN 77) à Rosières-près-Troyes, Saint André-les Vergers et Saint Germain.</p> <p>L'Etat ayant prévu en 2019 la rénovation de la chaussée de cette RN77 entre le giratoire de la rocade à Saint-André-les-Vergers et la sortie de la commune de Saint-Germain, Troyes Champagne Métropole accompagnera ces travaux en intervenant sur les accotements par la réalisation d'une liaison cyclable et des aménagements concourant à la sécurité des équipements compte-tenu du trafic soutenu sur la RN 77 (14 000 véhicules jours environ en 2017). Les travaux consistent notamment en l'aménagement d'une voie verte en enrobé concassé et en la sécurisation des flux piétons/cycles aux traversées des carrefours et des accotements de séparation entre la voie verte et la route.</p> <p>Cet aménagement s'inscrit par ailleurs dans le développement des itinéraires cyclables d'intérêt national. Il a vocation, à terme, d'être un élément du maillage permettant de relier les voies vertes de l'agglomération historique à la voie verte projetée entre Roncenay et Saint-Florentin via la requalification de la voie SNCF.</p> <p>Cette voie verte permettra également de relier l'UTT via la Zone Artisanale de Rosières mais également la voie verte des Vieilles via Echenilly, qui permet l'accès direct au centre-ville troyen, plus particulièrement au pôle ludique des 3 Seines (qui regroupe un complexe cinématographique, un bowling, une patinoire, différents hôtels-restaurants, etc...), situé en vis-à-vis et séparé du quartier troyen Jules Guesde par le seul boulevard Jules Guesde lequel constitue un axe entrant pour le centre-ville. Notons que ce quartier Jules Guesde est un quartier prioritaire de la Politique de la Ville qui va bientôt faire l'objet d'une requalification par la future convention de Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) en cours d'élaboration.</p> <p>Cet aménagement est donc une des éléments de maillage de voies vertes de l'agglomération et de la ville de Troyes permettant non seulement aux habitants du bassin de vie de bénéficier de modes de transports doux reliant les communes de l'agglomération au centre-ville troyen dans les déplacements quotidiens ou occasionnels, mais également de développer un tourisme à l'échelle régionale, voire nationale, basée sur ces mêmes modes de transport doux, ou de sports.</p> <p>Le coût total estimé du projet (études et travaux) s'élève à 2 500 000 € HT dont 766 500 € HT pour l'aménagement de la liaison cyclable. Les études et les travaux d'aménagement pourraient bénéficier du concours financier de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de l'Aube.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter l'offre de mobilité sur l'agglomération, permettant de relier les communes de l'agglomération au centre-ville troyen.</li> <li>Créer un élément de maillage du dispositif de voies vertes reliant différents pôles stratégiques de l'agglomération</li> </ul>



Nom de l'action	AM 3-3 : PLATE-FORME DE COURT-VOITURAGE
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature de l'avenant	
Description générale	<p>En zone péri-urbaine peu dense, la mise en place d'une ligne de bus régulière représente un coût élevé pour la collectivité organisatrice des transports collectifs (TCM).</p> <p>TCM souhaite développer les déplacements domicile-travail entre les communes périphériques et le centre d'agglomération avec une nouvelle forme de transports « partagés ». Grâce à l'acquisition d'un logiciel visant à organiser le court-voiturage, qui sera plus souple et moins onéreux que des lignes régulières, l'outil de courts-voiturage constituera une application de mise en relation de co-voitureurs potentiels.</p> <p>L'application sera gérée par un prestataire extérieur qui assurera également la communication autour du projet.. Le lancement opérationnel est prévu en 2019.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'offre de mobilité sur l'agglomération et en lien avec le centre d'agglomération</li> <li>• Participer à la réduction des rejets de CO2</li> </ul>
Intervenants	Troyes Champagne Métropole (TCM) – Maitre d'Ouvrage
Budget global	80 000 € HT, ou 96 000€ TTC
Modalité de financement	<p>ETAT DSIL (40%) : 32 000 €</p> <p>TROYES CHAMPAGNE MEPROPOLE (TCM) (60%) : 48 000 €</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de l'application prévu courant mai 2019</li> <li>• Lancement de l'application courant septembre 2019</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de covoitureurs</li> <li>• Nombre de trajets en covoiturage, nombre de personnes transportées</li> </ul>

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Debut	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 3-03	Acquisition d'un logiciel pour organiser/gérer les covoitureurs, mise en relation...	2019	Mise en place de l'application en 2019	30 000 € de matériel Maintenance et adaptation de l'application : 20 000 € Communication 10 000 € Subventionnement des usagers 20 000 € (+ 20 000 € de fonctionnement les années suivantes)	ETAT/DSIL (40%) : 32 000 € TCM (60%) : 48 000 €

Nom de l'action	AM 4-05 : REQUALIFICATION DU PARVIS DES HALLES – 1 <sup>ère</sup> PHASE
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature de l'avenant	
Description générale	<p>La dernière requalification des abords du marché couvert de Troyes, les Halles de l'Hôtel de Ville, dénommé « les Halles », remonte à la décennie 1980, en même temps que la création du parking souterrain et la rénovation complète du bâtiment.</p> <p>Cet îlot stratégique et structurant pour la dynamisation du centre-ville nécessite une réflexion toute particulière car il constitue à la fois l'accueil de marchés de plein air pour les commerçants non sédentaires certains jours de la semaine, l'entrée du marché couvert, un lieu d'animations ponctuelles au cœur de la Ville, un nœud de desserte des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT), une place devant l'église Saint-Rémy classée Monument Historique et l'accès au parking situé sous les Halles.</p> <p>Compte tenu de l'état de dégradation actuel du parvis des Halles, du besoin de mise en valeur du marché couvert depuis sa rénovation partielle extérieure dernièrement achevée et de son potentiel d'attractivité commerciale et touristique, une première phase de requalification est programmée pour le réaménagement sur la partie avant du marché. Une seconde phase, encore en étude, traitera ultérieurement le reste des abords (côtés et arrière du marché), dont la Place Saint-Rémy et les connexions avec les voies de circulation.</p> <p>Les travaux comprennent la démolition du local de la TCAT qui redonnera de la lisibilité au parvis, la reféction du revêtement du parvis en pavés granit, la reféction de l'îlot aux abords des arrêts bus, la rénovation de l'éclairage public ainsi que le remplacement des grilles callebotis aux abords du bâtiment assurant la ventilation du parking souterrain, la sécurisation des accès de maintenance des niveaux inférieurs de ce parking et le retraitement des sorties de secours sur ce parvis.</p> <p>Mais cet espace, pour les troyens, est avant tout « la place du marché » ou « le parvis des Halles » et la requalification de cet espace va contribuer à la mise en valeur du marché couvert, depuis sa récente rénovation partielle extérieure, et à augmenter son potentiel d'attractivité commerciale au cœur du centre-ville.</p> <p>Après consultation des entreprises pour les deux principaux lots de travaux (aménagement de surface et remplacement des grilles callebotis), le coût de cette opération est actualisé à 1 296 002 € HT, soit 1 538 566 € TTC.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redonner une plus belle image à ce parvis dont l'état actuel est très dégradé, avec des aménagements sobres mais qualitatifs,</li> <li>• Mettre en valeur le marché couvert des Halles, équipement structurant du centre-ville et du commerce de proximité, qui a bénéficié d'une restauration extérieure (maçonnerie et mise en lumière des façades)</li> <li>• Améliorer le cadre d'accueil des touristes, des clients du marché et des visiteurs lors des diverses manifestations, assurer un meilleur confort pour les usagers des transports en commun,</li> <li>• Redynamiser le centre-ville grâce à l'attractivité commerciale des Halles.</li> <li>• Sécuriser le parvis en remplaçant les dispositifs techniques du parking (grilles de ventilation, sécurisation des accès de maintenance) qui débouchent directement sur celui-ci (lieux de passage des piétons), et en offrant des espaces plus généreux dédiés aux piétons et aux animations du centre-ville.</li> <li>• Assurer une continuité avec les précédentes requalifications réalisées</li> </ul>

Intervenants	Ville de Troyes
Budget global	ETAT (DSIL), REGION, DEPARTEMENT, TCM, habitants (réunions publiques)
Modalité de financement	<p>1 296 002 € H.T. (ou 1 538 566 € T.T.C.) – actualisation des coûts janvier 2019</p> <p>ETAT (DSIL) (20%) : 259 200,40 € attribués          REGION (40% plafonnés) : 500 000 € attribués          DEPARTEMENT (12,74%) : 200 000€ attribués (forfait)          TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (1,62%) : 20 000€ sollicités          Prêt CDC possible (non sollicité)          Ville : 316 801,60 €</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action maitre en 2019</li> <li>• Premiers marchés notifiés fin 2018 (actualisation des coûts janvier 2019 suite appels d'offres favorables)</li> <li>• Fin des travaux prévus juin 2019</li> <li>• Avis ABF en date du 18/10/2018 suite demande de déclaration préalable (accord assorti de prescriptions).</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de m<sup>2</sup> requalifiés</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION

Référence	Opérations		Description	Calendrier		Budget	
	Nom			Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 4-5	Requalification du parvis des Halles – 1 <sup>ère</sup> phase		Requalification du parvis des Halles (partie avant du marché)	Octobre 2018 (marchés)	Fin 2019	1 296 002€	ETAT (DSIL) : 259 200,40 € notifiés REGION : 500 000 € notifiés DEPARTEMENT : 200 000 € notifiés (forfait) TCM : 20 000€ sollicités Prêt CDC possible Ville : 316 801,60 €

	architectes/paysagistes conseil de l'Etat
Indicateurs de résultat	* Grille d'analyse Ecoquartier et le passage à l'étape 3 (validation d'un comité régional), puis étape 4 (évaluation finale)

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Calendrier		Budget	
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
	Espaces publics Ecoquartier Chomedey-Tauxelles	2019 marchés ; 2020 travaux	2022	621 660 €	ETAT/DSIL (20%) : 124 332 € REGION : (210 000€ notifié sur projet plus important) ; estimation à 186 498 € (à préciser en fonction du dossier initial) VILLE : 310 830 €

Nom de l'action	AM 4-6 : ESPACES PUBLICS ECOQUARTIER CHOMEDEY-TAUXELLES
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature de l'avenant	
Description générale	<p>Depuis 2008, la Ville de Troyes a l'ambition de créer un Ecoquartier le long de l'avenue Chomedey, à proximité du quartier des Tauxelles. A la fin des années 80, la Ville de Troyes avait acquis à travers une procédure de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des terrains à urbaniser pour une surface d'environ 4 ha. A la fin des années 2000, la question de l'urbanisation s'est posée avec l'objectif de créer un quartier durable d'environ 150 logements mixant diverses formes urbaines (collectifs en front de rue, logements individuels en fond de parcelle, des services/commerces...). La Ville a lancé une large concertation qui en 2016 s'est concrétisée par un permis d'aménager sur 2 ha. Sur l'autre partie, un espace public sous forme de coulée verte intégrant un cours d'eau, des jardins familiaux, des jeux... a été aménagé et les travaux s'acheveront en 2019.</p> <p>Fin 2017, la collectivité a obtenu la labellisation Eco quartier de la part de l'Etat, étape n°2. Pour 2019, une modification du Plan Local d'Urbanisme pour intégrer les prescriptions du projet d'Eco quartier (règlement, OAP...), lancer les travaux d'aménagement et lancer la promotion des terrains. L'Eco quartier va ainsi participer à la nouvelle offre de logements pour attirer ou conserver de jeunes ménages au cœur de l'agglomération.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec l'obtention du label Eco quartier, la Ville de Troyes va lancer la phase opérationnelle comportant la réalisation d'espaces publics qualitatifs aux abords de ce nouveau quartier. Trois parkings « verts » et paysagers publics (pavés infiltrants et plantés) seront réalisés afin de permettre la mutualisation des places de stationnement entre les futurs habitants et les visiteurs. Ils seront accessibles depuis l'avenue Chomedey et participeront à l'évolution des comportements en matière de mobilité dans ce secteur (voies cyclables, réseau bus...).</li> <li>Ainsi, 2019 sera l'année de la concrétisation de l'Eco quartier c'est-à-dire la promotion des terrains (édition de plaquettes de communication, rencontre des opérateurs...) dans le respect des prescriptions élaborées pour créer ce nouveau quartier. 4 terrains dont 2 lots pour la partie habitat collectif sur l'avenue et 2 lots pour la partie individuelle en cœur de quartier seront mis en vente.</li> </ul>
Intervenants	Ville de Troyes – Maître d'Ouvrage DREAL, DDT de l'Aube pour le suivi/évaluation du dossier, Club Eco quartier,...
Budget global	733 992 € TTC, 621 660 € HT
Modalité de financement	ETAT/DSIL (20%) : 124 332 €. Conseil Régional (30% plafonnés); 210 000 € notifiés dans le cadre d'un appel à projet 2017/2018 sur une précédente version du projet plus importante (base de dépenses éligibles de 1 630 020€) : estimation proportionnelle à 186 498 € (à confirmer en fonction de l'évolution du dossier)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs proposés par le label national Ecoquartier</li> <li>Tableaux de bord démarche AEUZ (mise en place en 2014)</li> <li>Consultation régulière des services de la DREAL/DDT et des</li> </ul>





Nom de l'action	AM 5-02 : ETUDE DE PROGRAMMATION / GESTION DES FUTURS EQUIPEMENTS PUBLICS DU NPNRU JULES GUESDE
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature de l'avenant	
Description générale	<p>Le quartier Jules Guesde, d'une superficie de 7 hectares, situé à la porte du centre historique de Troyes, compte plus de 900 logements appartenant au bailleur social Troyes Habitat. Il concentre une population très défavorisée qui figure parmi les revenus les plus bas de la Région.</p> <p>Dans le cadre de la Politique de la Ville, ce quartier a été reconnu d'intérêt national au titre de l'ANRU et va bénéficier d'une nouvelle génération de Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU). Un protocole de préfiguration signé en mai 2017 avec l'ANRU fixe les directives, le programme de travail et les moyens mis en œuvre pour bâtir cette future convention. Le projet est en cours de finalisation et devrait être présenté prochainement à l'ANRU, en mandat local, avec un projet de conventionnement, à la fin de l'année 2018.</p> <p>Ce projet urbain envisage la construction de trois équipements publics : une Maison Petite Enfance, une piscine et un groupe scolaire, comprenant également un accueil de loisirs et un espace intergénérationnel. La Ville de Troyes a jusqu'alors eu recours à la conclusion de marché public pour construire ses équipements et un mode de gestion en régie pure. Pour ces deux premiers équipements, soit la piscine et la Maison Petite Enfance, elle envisage un montage plus complexe pour leur programmation (soit la conception et la construction) ainsi que leur gestion (délégation, contrat de concession...). Aussi elle entend avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à l'aide d'une équipe pluridisciplinaire, pour l'accompagner dans le montage de ces dossiers, sur le plan technique, juridique et financier, et pour l'accompagner efficacement tout au long de la conduite de ces opérations.</p> <p>La première AMO concernera la piscine et sera lancée début 2019 pour une durée de 4 ans (pour la tranche ferme seulement, découpée elle-même en 4 phases), avec 3 tranches optionnelles. Le coût global d'opération pour la construction de cette piscine est estimé à 6 367 800 € HT, soit 7 584 000 € TTC.</p> <p>La seconde concernera la Maison Petite Enfance (MPE) et sera lancée dans la seconde moitié de l'année 2019 pour une durée vraisemblablement identique. Le coût global d'opération pour la construction de cette MPE est estimé à 4 147 600 € HT, soit 4 932 600€ TTC.</p> <p>Ces études qui constituent une étape préalable à la réalisation des équipements viendraient en complément de celles prévues en accompagnement direct des coûts de la construction des équipements dans la future convention ANRU du NPNRU Jules Guesde.</p> <p>Au stade de lancement de la consultation de la première AMO sur la piscine, le coût estimatif de ces 2 AMO est de 180 000 € HT (90 000 € HT par AMO), soit 216 000€ TTC.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assister la collectivité dans la définition préalable de ses besoins (rédaction des programmes techniques détaillés et évaluation financière du coût global de l'opération).</li> <li>Eclairer la collectivité dans le choix du montage à privilégier au regard d'une analyse coût-avantage basée sur une comparaison des différents modes envisageables de réalisation et de gestion des équipements.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivant les tranches optionnelles envisagées, obtenir un accompagnement de la collectivité sur les 3 premières années d'exploitation avec une analyse des comptes d'exploitation et la vérification du respect des engagements contractuels, ou réalisation d'étude complémentaire souhaitée par la Collectivité.</li> </ul>
Intervenants	<p>Ville de Troyes – maître d'ouvrage</p> <p>CDC : plan financement à confirmer</p>
Budget acquisition du foncier	180 000 € HT ou 216 000 € TTC
Modalités de financement	CDC (participation maximum) 30% : 54 000€ (hors tranches optionnelles) Ville de Troyes : 108 000€
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges réalisé pour l'AMO concernant la création d'une piscine, en finalisation pour lancement de la consultation.</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendu de l'étude, indicateurs financiers,...</li> </ul>

CONTENU DE L'ACTION

Référence	Opérations		Description	Calendrier		Budget	
	Nom			Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM 5-2	AMO de programmation / gestion de 2 équipements publics		Etudes en plusieurs phases : 2 AMO distinctes : une pour la piscine, l'autre pour la Maison Petite Enfance	1 <sup>er</sup> semestre 2019	Fin 2023	180 000€	CDC : 54 000€ maximum Ville : 126 000 €







## Comité de projet Action Cœur de Ville

Ville de Troyes/Troyes Champagne Métropole

1<sup>er</sup> février 2019 – Hôtel de Ville de Troyes

### Étaient présents :

M. V. Denis, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, secteur sauvegardé et rénovation urbaine  
 Mme I. Hélot Couronne, adjoint au maire en charge d'Action Cœur de Ville et du commerce  
 M. T. Mosimann, Préfet de l'Aube  
 Mme S. Cendré, Directrice Générale, Préfecture de l'Aube  
 Mme V. Pallardy, Préfecture de l'Aube  
 M. E. Romiljianga, Préfecture de l'Aube  
 M. E. Krezel, Préfecture de l'Aube  
 M. O. Mercier, DDT 10  
 Mme V. Gruyer, DDT 10  
 M. D. Bertrand, Action Logement  
 M. JP. Graville, Plurial Mon Logis  
 M. C. Mangin, CDC  
 Mme Lorain, Conseil Régional Grand Est  
 M. G. Nayrac, président SAT  
 M. PH. Dielfich, CCI de l'Aube  
 Mme G. Cuisin, CCI de l'Aube

M. L. Cayron, Chambre des métiers et artisanat  
 M. E. Plesan, Chambre des Métiers et artisanat  
 M. E. Protte, Aube Immobilier  
 M. A. Luchiani, STAP 10  
 M. L. Cointre, DGA Ville de Troyes/Troyes Champagne Métropole (TCM)  
 M. D. Manteca, TCM  
 Mme S. Jarnard, Ville de Troyes  
 Mme R. Destrebecq, Ville de Troyes  
 Mme N. Mont-desfontaines, DGA TCM  
 Mme A. Moniot, cabinet Ville de Troyes  
 M. X. Vihari, Directeur de projet ACV Ville de Troyes /TCM

### Étaient excusés :

M. JP. Cauquelin, ABF de l'Aube

Le comité de projet se réunit pour faire un bilan intermédiaire du dispositif suite à la signature de la convention le 27 juin 2018.

Au titre de l'année 2018, 15 actions mûres adoptées à la signature ont fait l'objet d'une revue de projet : elles sont actuellement en cours pour la majorité d'entre-elles. Le comité de projet a acté l'amplification significative de certaines d'entre-elles conduisant à une proposition de modification, et à « l'abandon » ou non réalisation de l'une d'entre elle.

Ainsi, dans le cadre de cette revue de projet au titre de l'année écoulée, aucune demande de subvention ne sera finalement déposée pour les 2 actions suivantes :

Monseigneur le Maire de Troyes – BP 747 – 10 024 Troyes Cedex  
 Téléphone : 03.25.42.33.33  
 Télécopie : 03.25.73.47.43  
 Courriel : monseigneurlemaire@ville-troyes.fr

### Action : AM 1-1: L'étude sur les modalités d'aménagement et de gestion du foncier du NPNRU Jules Guesde.

La première étude, portant sur les modalités d'aménagement et de gestion du foncier du NPNRU Jules Guesde dans le cadre du protocole de préfiguration signé en mai 2017 est également référencée en étude D.3 de la phase d'initialisation de la convention. En effet, les partenaires du NPNRU étant entrés dans la phase rédactionnelle de la convention, les problématiques de portage ont été réglées avec Troyes Champagne Métropole, ne nécessitant plus de faire appel à cette étude qui est donc proposée à la suppression.

### Action : AM 1-2: Le recrutement d'un chargé de mission pour l'observatoire du logement

Le recrutement réalisé par TCM, mais sans financement.

### Action : AM 2-1 : Journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité (reconduction et pérennisation de son plan de financement).

Cette action a rencontré un grand succès en mobilisant les habitants et les commerçants.

A l'échelle nationale, cette journée d'animations de proximité s'est déroulée le 13 octobre 2018 au cœur du bouchon de champagne. Elle a mobilisé le tissu associatif représenté notamment par 3 associations : l'association du Commerce du Cœur du Bouchon (ACCB), porteuse du projet, l'association de Promotion et d'Animation du Marché des Halles de Troyes, et enfin, l'association des Marchés de l'Aube. Cette première participation a également mobilisé d'autres partenaires très actifs, tels que la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Aube, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Troyes Champagne Tourisme, Troyes Parc Auto, la Ville de Troyes et les groupes Groupama et Banque Populaire, permettant de fédérer 393 commerces participants autour de l'évènement.

La participation à cette journée permet aussi de candidater au label national Commerces de proximité dans la ville (actuellement en cours d'instruction).

**Il convient donc de reconduire cette action, qui n'était initialement prévue que pour cette journée du 13 octobre 2018, pour les années à venir (2019/2022), notamment à Troyes le samedi 12 octobre 2019, et par conséquent, de pérenniser son plan de financement, ainsi que son organisation partenariale.**

### Action : AM 2-4 : Vers une plus grande maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux

Cette action prévoyait initialement une étude sur les outils de portage foncier envisageable dans la perspective de pouvoir maîtriser (se rendre acqureur) un plus grand nombre de rez-de-chaussée commerciaux en centre-ville. Cette étude est momentanément suspendue au profit d'une première action concrète d'acquisition d'un ou deux rez-de-chaussée commerciaux par la Ville de Troyes, répondant aux mêmes objectifs (location pour favoriser les boutiques éphémères). Cette action est proposée dans le cadre de l'appel à projet FISAC 2018. Le coût de cette action passe de 20 000 € TTC (financement possible de la CDC) à 300 000 € HT (1 ou 2

Monseigneur le Maire de Troyes – BP 747 – 10 024 Troyes Cedex  
 Téléphone : 03.25.42.33.33  
 Télécopie : 03.25.73.47.43  
 Courriel : monseigneurlemaire@ville-troyes.fr

acquisitions et travaux pour mettre en location) avec un financement espéré du FISAC à 20 % de cette somme, soit 60 000 €. Cette action est donc amplifiée.

**Action : AM 4-1 : Requalifications ou modernisations de rues de centre-ville.**

Dans cette fiche, était présentée la requalification du quartier Turenne-Viarain-Trinité pour laquelle était envisagée un financement de l'ANRU dans le cadre de l'avenant de clôture du Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Dans le cadre du vaste programme pluriannuel de requalification et d'aménagement des espaces publics situés dans le cœur du bouchon de champagne, des financements complémentaires ont été apportés par le biais du PNRQAD 2012-2019 (avenant n°2 de clôture, en cours de signature -signé le 22/03/2019 depuis et par cette inscription à la présente convention Action Cœur de Ville, à divers espaces publics identifiés, dont la requalification du quartier Turenne-Viarain-Trinité.. Initialement, seule la requalification du quartier Turenne avait été envisagée. D'autres aménagements ou requalification d'espaces publics vont ainsi être financés avec un redéploiement de crédits du PNRQAD de 1 199 379€ : rue Planche Clément en 2019 (274 500 €), une partie du boulevard Danton en 2019-2020 (195 830 €), le réaménagement du quartier Mitantier entre 2019 et 2021 (604 165 €), et enfin le quartier Turenne, pour sa phase 4 en 2019 (124 884 €). **Il convient donc de renommer cette fiche en « Requalification ou modernisation d'espaces publics à destination des habitants – Financement du PNRQAD ».**

**Action : AM 4-3 : Mutations urbaines au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy – Partie Travaux du projet muséal**

Dans de ce vaste projet de travaux qui s'étend géographiquement sur 3 bâtiments ou sites, et du point de vue calendrier de 2018 à 2020 pour les engagements (et jusqu'à 2024 budgétairement), il convient de préciser la « phase 2019 », soit les travaux de reconstruction du musée des Beaux-arts et d'Archéologie qui devaient débiter fin 2019-début 2020 (plus particulièrement son plan de financement). Cependant, la programmation globale du projet est remise en cause par l'arrivée d'un nouvel élément qui était pressenti dans une seconde phase du projet (en dehors de la convention Action Cœur de Ville) : Il s'agit de la création de réserves pérennes pour les musées de Troyes. En effet, une opportunité foncière, permet d'envisager, dès à présent, ces nouveaux travaux qui ont une incidence directe sur la programmation des travaux actuellement prévus sur le musée des Beaux-arts et d'Archéologie. **Ce changement doit être proposé prochainement à un Comité de Pilotage du projet muséal pour décision et la présentation de cette modification ne peut se faire précisément à l'heure de la présente revue de projet.**

**Depuis, ce comité de projet qui s'est tenu le 24 avril 2019, le sous-projet de création des réserves a été acté, les travaux sur le musée des Beaux-arts et d'Archéologie repoussés, donc la mise à jour de cette fiche n'est pas nécessaire pour 2019 et sera opérée lors du premier avenant de la convention Action Cœur de Ville.**

Monsieur le Maire de Troyes – BP 767 – 10 026 Troyes Cedex  
Téléphone : 03.25.42.33.33  
Télécopie : 03.25.73.47.43  
Courriel : monsieurmair@ville-troyes.fr

**Pour l'année de programmation 2019, 9 nouvelles actions mûres ont été proposées et validées par ce comité de projet.**

Ces actions s'inscrivent dans la cohérence du projet de dynamisation urbain engagé pour le centre-ville, et/ou dans la continuité des 5 axes de travail de la convention (les fiches actions ont été préalablement envoyées aux différents participants afin qu'ils puissent prendre connaissance des projets traités et apporter leurs observations sur leur participation éventuelle au présent comité), ce qui explique que le compte-rendu renvoie le détail de ces actions aux fiches elles-mêmes).

Les actions s'inscrivent dans la cohérence du projet de dynamisation urbain engagé pour le centre-ville, et/ou dans la continuité des 5 axes de travail de la convention :

**Action AM 0-1 :** Recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville et Villes Moyennes (financement ANAH), (maîtrise d'ouvrage Ville de Troyes),

**Action AM 1-4 :** Etude pré-opérationnelle OPAH intercommunale (financement ANAH), (maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole),

**Action AM 3-1 :** Aménagement d'une vélo-station sur la gare (financement Etat/DSIL), maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole,

**Action AM 3-2 :** Création d'une liaison cyclable aux abords de la RN 77 sur les communes de Saint-André-Les-Vergers, Rosières et Saint Germain (financement Etat/DSIL, Région, Département), maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole,

**Action AM 3-3 :** Mise en place d'une plate-forme de court-voiturage, (financement Etat/DSIL, Région et Département sollicité), maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole,

**Action AM 4-5 :** Requalification du parvis des Halles (dossier déjà transmis) (financement Etat/DSIL, Région, Département, TCM, prêt CDC possible), maîtrise d'ouvrage Ville de Troyes,

**Action AM 4-6 :** Création de parkings aux abords de l'Ecoquartier Chomedey-Tauxelles (financement Etat/DSIL, Région) (maîtrise d'ouvrage Ville de Troyes),

**Action AM 4-7 :** Etude urbaine et de programmation secteur avenue des Martyrs de la Résistance (financement FNADT et CDC), (maîtrise d'ouvrage Ville de Troyes),

**Action AM 5-2- :** Etude de programmation et de gestion des équipements publics du NPNRU Jules Guesde (financement CDC, Etat ?, Région ?), Maîtrise d'ouvrage Ville de Troyes.

Monsieur le Maire de Troyes – BP 767 – 10 026 Troyes Cedex  
Téléphone : 03.25.42.33.33  
Télécopie : 03.25.73.47.43  
Courriel : monsieurmair@ville-troyes.fr

D'autres aspects sont abordés au cours de ce comité :

- Répondre favorablement à la mission AMO flash sur le commerce financé par le Conseil Régional Grand Est,
- Répondre à l'appel à projet « Réinventons nos Villes » lancé par l'Etat avant le 15 février : le site de la Clinique des Ursulines sera proposé,
- Définition d'un périmètre ORT selon la loi ELAN,
- Préparation de la phase de déploiement (avant le 31/12/2019).

*Depuis cette revue de projet, et après échanges avec les différents partenaires, les plans de financement des différentes actions ont été actualisés, et les fiches actualisées de ces nouvelles actions sont jointes au présent compte-rendu.*

Tel que présenté, le programme n'a pas généré de remarques particulières. Les financeurs, dans la mesure des réponses pouvant être données à cette séance, ont précisé les financements susceptibles d'être apportés (et les conditions d'éligibilité).





## COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROJET DU 11 JUIN 2019

### OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

#### Etaient présents :

Mme Héloïe Couronne, adjointe au maire et référente Action Cœur de Ville

M. Mosimann, Préfet de l'Aube

Mme Cendré, Secrétaire générale Préfecture de l'Aube

M. Ramiljoana, Préfecture de l'Aube

M. Héliard Romain, Préfecture de l'Aube

M. Minck, Directeur Général des Services Ville de Troyes/TCM

Mme Gruyer, DDT de l'Aube

M. Bertrand, Action Logement

M. Cointre, DGA Ville de Troyes/TCM

Mme Monioi, Ville de Troyes/TCM

Mme Perrot, DGA TCM

Mme Mont-Destonaines, DGA TCM

Mme Jamard, service financier, Ville de Troyes

Mme Destrebecq, service commerce, Ville de Troyes

M. Vittori, Directeur de l'Urbanisme et Action Cœur de Ville - Ville de Troyes/TCM.

Madame Isabelle Hélot-Couronne rappelle les dispositions de la loi ELAN et la transformation du dispositif Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Le comité de projet doit valider le périmètre, ainsi que le nouveau plan de financement des actions Action Cœur de Ville présentées au comité de pilotage le 1<sup>er</sup> février dernier. Ainsi, après validation du comité régional, les fonds de l'Etat au titre de la DSLI représentent un montant global de 634.000 euros. La transformation en ORT sera associée à un avenant de la convention Action Cœur de Ville (sauf dispositions contraires).

Le choix du périmètre d'ORT tient compte de différents critères à savoir : les actions mûres déjà engagées depuis 2018, les gisements fonciers liés à des friches commerciales et industrielles (bâti ou non), ainsi que des périmètres de protection Site Patrimonial Remarquable (SPR) et les espaces urbains liés à la politique de la Ville (PRU, NPRNU, QPV). Un périmètre d'ORT sera positionné le long de la RN 77 pour couvrir les aménagements de la future vélo voie intercommunale (St Germain, Rosières, St André les Vergers).

Suite à la présentation du projet de périmètre d'ORT, Monsieur Cointre évoque la possibilité de rajouter deux secteurs supplémentaires : le stade de l'Aube ainsi que la salle Omnisport et la zone TEO2. De manière plus générale, il sera recherché une extension des zones définies dans l'ORT afin de tenir compte des éventuels sites vacants comme la Société Troyenne de Teinturerie (STT), rue Largentier, qui peut être rattachée au secteur de l'Ecoquartier Chomedey-Tauxelles. Le périmètre d'ORT proposé est ainsi subdivisé en 11 sites (dont 1 site se situe en dehors de Troyes). La surface globale cumulée des espaces en reconversion sur la Ville de Troyes représentent plus de 40 ha et permettront d'accueillir les futurs projets de construction.

Pour la suite de la procédure, un courrier de saisine co-signé Ville de Troyes/TCM sera adressé à la Préfecture de l'Aube. Monsieur le Préfet souhaite une présentation (et une validation) de l'ORT au comité régional de fin juin pour envisager une signature en juillet. Par conséquent, le dossier doit être finalisé rapidement avec la proposition de périmètre et son argumentaire, le planning des actions et leurs localisations, la composition du comité de pilotage, la durée.

Monsieur Le Préfet conclut ce comité de projet et repose la question du recrutement du chef de projet. Il est annoncé qu'un cabinet de recrutement (Quadra consultants) a été mandaté par la Ville au mois de mai.

Le périmètre d'ORT rectifié (après le comité de pilotage) se présente de la manière suivante :

